

**Demande de congé de formation professionnelle
au titre du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007**

Année scolaire 2021-2022

Fiche à retourner impérativement pour le vendredi 22 Janvier 2021
Accompagnée d'une lettre de motivation explicitant le projet personnel de formation

NOM :	PRENOM :
Date de naissance :/...../.....	Grade : Instituteur – P.E CN – P.E.HC – P.E.CE
Affectation	<input type="checkbox"/> Titre définitif
Commune	<input type="checkbox"/> Titre provisoire
Fonction :	
Je sollicite pour l'année scolaire 2021 - 2022 :	- un travail à temps partiel ? OUI NON - une mutation interdépartementale ? OUI NON
Diplôme le plus élevé :	Ancienneté (AGS) au 01/09/2021 :A.....M.....J
.....	Date de titularisation :
Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation professionnelle ? NON – OUI	Si oui, précisez les dates, par année scolaire, et la durée :
Formation suivie :
.....

FORMATION ENVISAGÉE

Organisme (dénomination et adresse précises) :	
.....	
Joindre obligatoirement l'agrément de l'organisme et dès que possible un bulletin d'inscription	
Intitulé littéral de la formation :	
.....	
Durée sollicitée : mois jours	Date de début : du/...../..... Date de fin : au/...../.....
Motif de la demande :	
.....	
AVIS de l'I.E.N. de Circonscription :	
Date :/...../.....	
Signature de l'IEN :	

Demande de congé de formation professionnelle

Lettre d'engagement

A renseigner et signer obligatoirement

Je soussigné(e), (NOM, Prénom)

demande le bénéfice d'un congé de formation professionnelle au titre **du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007** pour suivre la formation mentionnée à l'annexe 1.

Dans l'hypothèse où ma demande serait acceptée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période **d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée** et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- la durée maximale des congés de formation dans la carrière (3 ans),
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois),
- l'obligation de paiement des retenues pour pension.

A....., le

SIGNATURE,
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »